



411 - Protection maternelle et infantile

**Proposition d'attribution de subventions
en faveur de la réalisation de diverses
structures d'accueil de la petite enfance
dans le cadre des contrats de territoire**

Rapport n° CP/2016/599

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions départementales en faveur d'investissements réalisés par trois Communautés de Communes dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de structures de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale. Ces projets sont inscrits dans les différents contrats de territoire.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer 4 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces opérations sont inscrites dans les annexes financières des contrats de territoire.

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non déposés avant le 6 juillet et restant à engager.

I – Territoire d'action NORD

Canton de HAGUENAU

1 - Construction d'un accueil périscolaire à Schweighouse Sur Moder (tranche 1 en 2016)
– Projet inscrit dans le contrat de territoire de la région de Haguenau 2011 – 2016
volet 1 n°11716.

La Commune de Schweighouse-Sur-Moder a décidé de regrouper les élèves de ses écoles maternelles sur un site unique les élèves des différentes écoles maternelles de la Commune. Parallèlement, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau a souhaité y adjoindre un accueil périscolaire.

Ces deux projets étant étroitement liés, les deux maîtres d'ouvrages ont décidé de conclure en date du 26 mars 2015 une convention de maîtrise d'ouvrage désignée et de confier à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau la réalisation du périscolaire.

Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire y seraient assurés pour 100 enfants en deux services, dont 40 enfants de moins de six ans.

Ce projet relève de la compétence de la Commune de Schweighouse-sur-Moder s'agissant du volet relatif aux écoles maternelles (maîtrise d'ouvrage de la Commune) et de la compétence de la Communauté de Communes de la région de Haguenau s'agissant du volet périscolaire (maîtrise d'ouvrage de la CCRH).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 702 000 € et les travaux ont débuté en juillet 2016 pour une durée de chantier de 24 mois.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 79 054 €, sur la base du taux modulé de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (26 %) et de la décote de 20 % conformément à la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes de la région de Haguenau, une subvention de 79 054 € dans le cadre du contrat de territoire de Haguenau pour la construction des nouveaux locaux périscolaires à Schweighouse-sur-Moder.

2 - Travaux d'aménagement d'un accueil périscolaire de 24 places à Dauendorf et d'un accueil périscolaire de 15 places à Morschwiller – Projet inscrit dans le contrat de territoire de la région de Haguenau 2011 – 2016 volet 1 n°11715

La Communauté de Communes de la Région de Haguenau a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagements des locaux périscolaires sur le territoire de Haguenau.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 95 447,84 €. Dans le cadre du contrat de territoire, le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 16 544,29 €, sur la base du taux modulé (26 %) et de la décote de 20 %.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, une subvention de 16 544,29 € dans le cadre du contrat de territoire pour les travaux d'aménagement des deux périscolaires à Dauendorf et Morschwiller.

II – Territoire d'action SUD

Canton de MOLSHEIM

- Achat de matériel de 1^{ère} installation du périscolaire à Nordheim – Projet inscrit dans le cadre du contrat de territoire de la Porte du Vignoble 2010 – 2015 volet 1 n°11082.

La Communauté de Communes de la Porte du Vignoble sollicite le concours financier du Département pour l'acquisition de nouveaux équipements (mobilier de cuisine et matériels divers) concernant la nouvelle structure périscolaire à Nordheim.

Le coût global des équipements s'élève à 86 811,25 €. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est plafonné à 4 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble, une subvention de 4 500 € dans le cadre du contrat de territoire pour l'achat de matériel de première installation de l'accueil périscolaire à Nordheim.

III - Territoire d'action OUEST

Canton de BOUXWILLER

- Construction d'un groupe scolaire intercommunal et d'un périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans dans le cadre du contrat de territoire du Pays de la Zorn 2010 – 2015 volet 1 n°10324.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé de construire un groupe scolaire intercommunal sur le ban communal de Wingersheim dans le cadre du regroupement « SIVU du groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn ».

Par convention du 30 septembre 2014, le SIVU délègue à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction du groupe scolaire et du périscolaire.

L'implantation du projet se situe sur un terrain de 2 ha à la périphérie Sud-Ouest de la commune de Wingersheim, à côté du terrain de football.

Le projet de groupe scolaire intercommunal et d'accueil périscolaire à Wingersheim est marqué par la volonté de mixer 3 programmes : école maternelle, école élémentaire et accueil périscolaire et de les réunir autour de locaux mutualisés. L'accueil périscolaire est prévu pour 120 enfants dont 35 de moins de six ans.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de retenir ce projet au titre de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance concernant la partie périscolaire pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Le coût global des travaux du périscolaire s'élève à 2 776 364,40 € et les travaux ont démarré en juillet 2016 pour une durée de 17 mois.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 131 500 €. Après décote de 20 %, la subvention s'élèverait à 105 200 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, une subvention de 105 200 € dans le cadre du contrat de territoire pour la construction d'un accueil périscolaire à Wingersheim.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de financement à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Le projet de convention est annexé au rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
MODGARDE 2016/1	R 2016 Modes garde	1 879 000 €	1 573 662 €	205 298,29 €

Les commissions territoriales Nord, Sud et Ouest ont émis un avis favorable pour les propositions de subventions afférentes à leur territoire respectif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 205 298.29 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés ;

- *approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY